

Bâtir
une industrie
responsable

Bilan 2024 des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la SQDC



Table des matières

①	Introduction	3
②	Méthodologie	4
③	Résultats	6
	Annexe 1 – Liste des bâtiments couverts par le présent Bilan	7
	Annexe 2 – Valeurs de PRP et facteurs d'émission	8
	Annexe 3 – Émissions des gaz réfrigérants	9
	Annexe 4 – Données de consommation, de fuites et d'émissions par emplacement	10

① Introduction

La Société québécoise du cannabis (SQDC) a été créée en 2018, à la suite de la légalisation du cannabis, pour assurer la distribution et la vente du cannabis récréatif au Québec. Grâce à son réseau de 103 succursales, la SQDC assure la vente du cannabis dans une perspective de protection de la santé, afin d'intégrer les consommateurs au marché licite du cannabis et de les y maintenir, sans toutefois favoriser la consommation. Le modèle unique de l'entreprise est rendu possible grâce à la collaboration de plus de 1 000 employés et employées qui travaillent en adéquation avec les valeurs organisationnelles de responsabilité, simplicité, proximité et dépassement.

Dans le cadre de son Plan de responsabilité sociale 2024-2026, le deuxième, la Société québécoise du cannabis s'est engagée à réaliser un bilan de ses émissions de gaz à effet de serre.

Le présent Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2024 de la Société québécoise du cannabis (SQDC) fait donc état des émissions de gaz à effet de serre (GES) des catégories 1 et 2 de l'entreprise pour l'année calendaire 2024 allant de la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. La méthodologie de notre Bilan correspond aux lignes directrices du document intitulé *A Corporate Accounting and Reporting Standard, revised edition*, publié en 2015 par *The Greenhouse Gas Protocol*. La méthodologie et les données ont été révisées et validées par une tierce partie experte dans les calculs d'émissions de gaz à effet de serre.

② Méthodologie

Période couverte par le Bilan

Le présent Bilan couvre la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Périmètre organisationnel

Il est essentiel d'établir le périmètre de l'inventaire à effectuer afin de déterminer ce qui doit être inclus au présent Bilan. La méthode de contrôle opérationnel est employée pour établir le périmètre organisationnel du présent Bilan, c'est-à-dire tout l'équipement et toutes les installations sur lesquels la Société québécoise du cannabis (SQDC) exerce un contrôle opérationnel. Cela comprend tous les bâtiments utilisés par l'entreprise. Comme l'indique le document révisé du Greenhouse Gas Protocol, une organisation a le contrôle d'une opération quand elle a la capacité d'instaurer et d'appliquer des politiques relatives à son fonctionnement. Bien que la SQDC ne possède pas de bâtiment, elle exerce un contrôle sur ses opérations et peut y apporter des modifications. Il est également crucial de noter que l'entreprise ne possède pas de flotte de véhicules et n'a aucun contrôle opérationnel sur celle qui la dessert.

La liste des bâtiments couverts par le présent Bilan est disponible à l'[Annexe 1](#).

Données de l'inventaire et facteurs d'émissions

Pour quantifier le présent Bilan des émissions de gaz à effet de serre 2024 de la SQDC, une multitude de données ont été rassemblées afin d'obtenir une image aussi précise que possible de la situation. Et lorsque les données étaient manquantes, des hypothèses ont été formulées.

Concernant les facteurs d'émission du gaz naturel, la SQDC s'est appuyée sur le Rapport d'inventaire national (RIN) le plus récent, à savoir le Rapport d'inventaire national 1990-2021 : Sources et puits de gaz à effet de serre au Canada, publié par le gouvernement du Canada. Pour notre présent Bilan 2024, les données les plus à jour provenaient du RIN publié en 2023, qui couvrait l'année civile 2021.

Concernant les facteurs d'émission de l'hydroélectricité, la SQDC s'est basée sur la documentation la plus récente concernant Taux d'émission de GES associés à l'électricité d'Hydro-Québec (1990-2022).

D'autre part, les valeurs des potentiels de réchauffement planétaire (PRP) utilisées pour calculer les émissions de la SQDC liées aux fuites de gaz réfrigérants sont basées sur un forçage cumulé sur 100 ans et ont été extraites du cinquième rapport d'évaluation du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC) du gouvernement du Canada.

Ces données sont détaillées à l'[Annexe 2](#) du présent Bilan.

Gaz à effet de serre inclus dans le présent Bilan

En accord avec le Greenhouse Gas Protocol, la Société québécoise du cannabis (SQDC) déclare tous les gaz à effet de serre couverts par le [Protocole de Kyoto](#), soit le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), l'oxyde nitreux (N₂O), les hydrofluorocarbones (HFC), les hydrocarbures perfluorés (PFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆).

Les émissions de la SQDC liées aux hydrochlorofluorocarbures (HCFC), plus particulièrement celles en lien avec les gaz réfrigérants R-22 et R-410A, sont présentées à l'[Annexe 3](#) du présent Bilan.

Méthodologie

Quantification

Comme susmentionné, conformément au Greenhouse Gas Protocol, la Société québécoise du cannabis est tenue de déclarer ses émissions de la catégorie 1 (émissions directes) et de la catégorie 2 (émissions indirectes).

Figure 1.1 – Sources d’émissions incluses dans le périmètre organisationnel

Catégorie	Description	Sources d’émissions
1	Émissions directes	→ Combustion stationnaire de gaz naturel dans les succursales et le siège social → Fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation dans les succursales et le siège social
2	Émissions indirectes	→ Production d’électricité pour alimenter les succursales et le siège social

Catégorie 1 (émissions directes)

La catégorie 1 (émissions directes) comprend les émissions directes de GES provenant de sources contrôlées par l’organisation. Pour la SQDC, cela comprend :

- La combustion stationnaire de gaz naturel dans les succursales et le siège social;
- Les fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation dans les succursales et le siège social.

La combustion stationnaire de gaz naturel est utilisée pour le chauffage des bâtiments contrôlés par la SQDC. Les quantités brutes de gaz naturel ont été mesurées en comptabilisant les factures des différents fournisseurs de services.

Pour quelques succursales, il n’a pas été possible d’obtenir la donnée exacte de la consommation de gaz naturel. Des données de Ressources naturelles Canada ont alors été utilisées afin d’estimer la consommation de gaz naturel selon la base de données de la [Consommation d’énergie secondaire et émissions de GES du commerce de détail par source d’énergie](#).

En ce qui a trait aux fuites de gaz réfrigérants des systèmes de climatisation dans les succursales et le siège social de l’entreprise, il a été demandé à chacun des bailleurs des succursales de partager la fiche technique de l’unité de réfrigération. Lorsque la fiche technique n’était pas disponible, une photo de l’unité en question a été demandée puisque la capacité en kilogrammes de l’unité est normalement indiquée directement sur celle-ci. Lorsque la fiche technique et la photo n’étaient pas disponibles, une moyenne de la capacité en kilogrammes de gaz réfrigérant par mètre carré a été utilisée afin d’évaluer la capacité selon la superficie de chacune des succursales où la donnée était manquante.

Le [Guide de quantification des émissions de gaz à effet de serre](#) du ministère de l’Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) du Québec a été utilisé afin d’évaluer les émissions fugitives de GES attribuables à l’utilisation d’équipement de climatisation.

Figure 1.2 – Formule de calcul des émissions fugitives

Émissions de GES en kg	=	Capacité de l’unité de réfrigération en kg	x	Émissions annuelles de fonctionnement* (%)	x	Nombre de jours d’exploitation de la succursale	÷	365	x	Potentiel de réchauffement planétaire du gaz	÷	100
------------------------	---	--	---	--	---	---	---	-----	---	--	---	-----

* Il est important de mentionner qu’une émission annuelle de fonctionnement de 10 % (donc 10 % de fuite annuelle de la charge initiale) a été utilisée, ce qui est le scénario le plus conservateur puisque le Guide susmentionné propose une valeur entre 1 % et 10 % pour la climatisation commerciale.

Catégorie 2 (émissions indirectes)

La catégorie 2 comprend les émissions indirectes de GES qui proviennent de la production d’électricité pour alimenter les succursales et le siège social. Les données en lien avec la consommation d’électricité proviennent des factures énergétiques d’Hydro-Québec, ainsi que de quelques autres distributeurs (p. ex. : Hydro-Sherbrooke). Pour quelques succursales, il n’a pas été possible d’obtenir la donnée exacte de la consommation d’électricité. Des données de Ressources naturelles Canada ont alors été utilisées afin d’évaluer la consommation d’électricité selon la base de données [Consommation d’énergie secondaire et émissions de GES du commerce de détail par source d’énergie](#).

La totalité de l’électricité consommée par la Société québécoise du cannabis est issue d’un réseau hydroélectrique. Il est important de mentionner que le facteur d’émission utilisé pour quantifier les GES comprend l’intensité relative à la production d’électricité et non l’intensité relative à la consommation, qui devrait plutôt être comptabilisée en catégorie 3 (émissions indirectes plus larges).

Sources d’émissions exclues du présent Bilan

Jugées négligeables, les émissions liées aux fuites de gaz réfrigérants des réfrigérateurs en succursale ont été exclues du présent Bilan. Les réfrigérateurs de la salle des employés utilisent du R600a (PRP de 4) et les réfrigérateurs pour les produits de type prêt-à-boire utilisent du R-290 (PRP de 3).

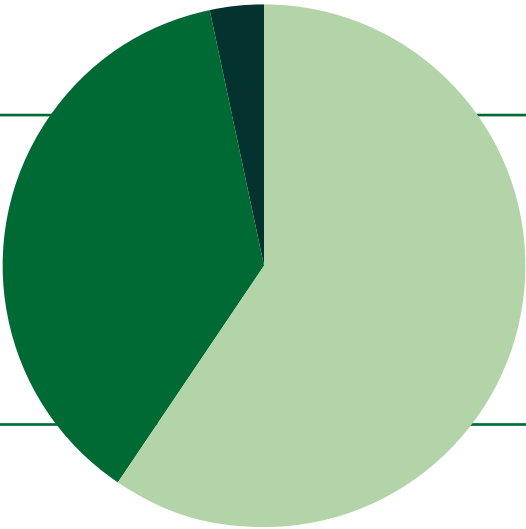
3 Résultats

Cette section présente la quantification de GES par catégorie d'émissions. Il est important de rappeler que le présent Bilan couvre les émissions des catégories 1 et 2 pour la période allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024.

Pour cette période, la SQDC comptabilise un total de 212,35 t CO₂e d'émissions de catégorie 1, qui représentent donc 97 % des émissions totales de GES du présent Bilan, alors que celles de la catégorie 2 correspondent à 7,53 t CO₂e, soit 3 % des émissions totales de l'entreprise.

Tableau 1.1 –
Tonnes de CO₂e par source d'émissions

Catégorie	Sources d'émissions	t CO ₂ e
1	● Gaz naturel	125,52
	● Fuites de gaz réfrigérants	86,82
2	● Production d'électricité	7,53



Les résultats détaillés par emplacement sont disponibles à l'Annexe 4 du présent Bilan.

Annexe 1

Liste des bâtiments couverts par le présent Bilan

Succursales	Emplacements
70300	Siège social
77002	Trois-Rivières (rue Barkoff)
77003	Drummondville (Boul. Saint-Joseph)
77004	Lévis (Rte Président-Kennedy)
77005	Québec (Lebourgneuf, Rue Bouvier)
77006	Gatineau (Boul. de la Gappe)
77007	Québec (Haute-Saint-Charles)
77008	Lévis (Saint-Nicolas, 1855 Rte des Rivières)
77009	Mascouche (Montée Masson)
77010	Québec (Chemin Ste-Foy)
77011	Rimouski (Rue Saint-Germain O.)
77012	Saint-Jean-sur-Richelieu (Saint-Luc)
77013	Mirabel (Boul. Curé-Labelle)
77014	Montréal (Rosemont, 6872 rue Saint-Hubert)
77015	Joliette (Place Bourget Sud)
77016	Trois-Rivières-Ouest
77017	Sept-Îles (Boul. Laure)
77018	Chicoutimi (Rue Montcalm)
77019	Sherbrooke (Rue King O.)
77020	Brossard (Rue Ignace)
77021	Montréal (Peel, 970 Sainte-Catherine O.)
77022	Montréal (Marché Central)
77023	Montréal (Mont-Royal, 1037 Ave. du Mont-Royal E.)
77024	Montréal (Snowdon)
77025	Châteauguay (Boul. Saint-Jean-Baptiste)
77027	Granby (Rue Principale)
77028	Victoriaville
77029	Sainte-Agathe-des-Monts
77030	Jonquière
77031	Boucherville
77032	Donnaconna
77033	Mont-Tremblant
77034	Beloeil
77035	Saint-Jérôme
77036	La Malbaie
77037	Saint-Georges de Beauce
77038	Grande-Rivière
77039	Sorel-Tracy
77040	Pointe-Claire
77041	Rivière-du-Loup
77042	Shawinigan-Sud
77043	Alma
77044	Québec – Les Saules
77045	Matane
77046	Saint-Félicien
77047	Saint-Hyacinthe
77048	Montréal – Village
77049	Val-d’Or
77050	Varennnes
77051	Coaticook
77052	Québec – Beauport
77053	Thetford Mines
77054	Valleyfield
77055	Longueuil – Greenfield Park
77056	Sainte-Anne-de-Beaupré
77057	Rawdon
77058	Rouyn-Noranda
77059	Repentigny
77060	Pincourt
77061	Saint-Hubert – Boul. des Promenades
77062	Sherbrooke – Fleurimont
77063	La Tuque
77064	Sainte-Thérèse
77065	Mont-Laurier
77066	Magog
77067	Laval – Chomedey
77068	Montréal – Rue Crescent
77069	Laval – Sainte-Dorothée
77070	Cowansville
77071	Saint-Eustache
77072	Lachute
77073	Richelieu
77074	Québec – Quai Saint-André
77075	Montréal – Métro Place Saint-Henri
77076	Vaudreuil-Dorion
77077	Terrebonne
77078	Montréal – Métro Langelier
77079	Baie-Comeau
77080	Montréal – Pointe-aux-Trembles
77081	Gatineau – Buckingham
77082	Laval – Autoroutes 19 et 440
77083	Québec – Neufchâtel
77084	Ville-Marie
77085	Carleton-sur-Mer
77086	Lac-Mégantic
77087	Sainte-Julie
77088	Montréal – Promenade Masson
77089	Chibougamau
77090	Québec – Place des Quatre-Bourgeois
77091	Montréal – Boul. Newman (LaSalle)
77092	Piedmont
77093	Montréal – Métro Jarry
77094	Montréal – Rue Notre-Dame O. (Lachine)
77095	Gaspé
77096	Aylmer
77098	Montmagny
77099	Montréal – Anjou – Autoroute 40
77100	Montréal – Rues Fleury – Papineau
77101	Montréal – Rues Saint-Denis – Rachel
77102	Montréal – Boul. Saint-Laurent (Mile End)
77103	Longueuil – Place Longueuil
77104	Montréal – Rue Notre-Dame E. (Tétreaultville)
77105	Montréal – Métro Acadie
77106	Montréal-Nord
77107	Sainte-Marie

Annexe 2

Valeurs de PRP et facteurs d'émission

Cette section fournit la documentation sur les valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP) et les facteurs d'émission utilisés pour établir le présent Bilan (2024).

Tableau 1.2 – Valeurs du potentiel de réchauffement planétaire (PRP)

Gaz à effet de serre	PRP
Dioxyde de carbone (CO ₂)	1
Méthane (CH ₄)	28
Oxyde nitreux (N ₂ O)	298
HCFC-22 (R-22)	1760
HFC-125 (R-125)	3170
HFC-32 (R-32)	677
R-410A	1923,5

Source : cinquième rapport du Groupe intergouvernemental d'experts sur l'évolution du climat (GIEC)

Tableau 1.3 – Facteurs d'émission pour la combustion stationnaire

Type de combustible	Facteurs d'émission		
	CO ₂ (kg/m ³)	CH ₄ (kg/m ³)	N ₂ O (kg/m ³)
Gaz naturel	1,926	0,000037	0,000035

Source : Gouvernement du Canada, Rapport d'inventaire national 1990-2021 : sources et puits de gaz à effet de serre au Canada (Partie 2)

Tableau 1.4 – Facteurs d'émission pour la production d'hydroélectricité au Québec

Type d'énergie	Facteurs d'émission		
	CO ₂ (kg/kWh)	CH ₄ (kg/kWh)	N ₂ O (kg/kWh)
Hydro-Électricité	0,0013	0	0

Source : Taux d'émissions de CO₂ associés aux approvisionnements en électricité d'Hydro-Québec 1990-2022

Annexe 3

Émissions des gaz réfrigérants

Gaz réfrigérant	t CO ₂ e
R-22	8,06
R-410A	74

Annexe 4

Données de consommation, de fuites et d'émissions par emplacement

#	Succursales	Emplacements	Consommation d'électricité			Consommation de gaz naturel			Fuite de gaz réfrigérants			Superficie		Total kg CO ₂ e
			Quantité totale consommée	Unité	Total kg CO ₂ e	Quantité totale consommée	Unité	Total kg CO ₂ e	Nom du gaz	Capacité (kg)	Total kg CO ₂ e	Superficie	Unité	
1	70300	Siège social	80 208	kWh	104,27	1797	m ³	3 481,82	R-410A	7,23	1 390,69	990,82	m ²	4 976,78
2	77002	Trois-Rivières (rue Barkoff)	56 240	kWh	73,11				R-410A	4,19	806,15	228,75	m ²	879,26
3	77003	Drummondville (Boul. Saint-Joseph)	40 881	kWh	53,15	2 499	m ³	4 841,32	R-410A	4,27	821,12	233,00	m ²	5 715,59
4	77004	Lévis (Rte Président-Kennedy)	43 852	kWh	57,01				R-410A	3,58	688,55	195,38	m ²	745,55
5	77005	Québec (Lebourgneuf, Rue Bouvier)	41 946	kWh	54,53				R-410A	2,80	538,58	186,89	m ²	593,11
6	77006	Gatineau (Boul. de la Gappe)	51 133	kWh	66,47	103	m ³	200,11	R-410A	6,24	1 199,49	200,30	m ²	1 466,08
7	77007	Québec (Haute-Saint-Charles)	59 318	kWh	77,11				R-22	5,08	894,08	214,72	m ²	971,19
8	77008	Lévis (Saint-Nicolas, 1855 Rte des Rivières)	53 974	kWh	70,17				R-410A	2,49	479,72	217,86	m ²	549,89
9	77009	Mascouche (Montée Masson)	63 562	kWh	82,63	788	m ³	1 526,21	R-22	5,44	957,44	191,50	m ²	2 566,28
10	77010	Québec (Chemin Ste-Foy)	54 078	kWh	70,30				R-22	6,69	1 177,44	237,96	m ²	1 247,74
11	77011	Rimouski (Rue Saint-Germain O.)	61 319	kWh	79,71				R-410A	4,21	810,02	229,85	m ²	889,74
12	77012	Saint-Jean-sur-Richelieu (Saint-Luc)	44 560	kWh	57,93	1 695	m ³	3 284,12	R-410A	3,35	643,41	203,64	m ²	3 985,45
13	77013	Mirabel (Boul. Curé-Labelle)	54 041	kWh	70,25				R-410A	3,24	624,02	177,07	m ²	694,27
14	77014	Montréal (Rosemont, 6872 rue Saint-Hubert)	19 232	kWh	25,00				R-22	3,18	558,80	210,33	m ²	583,80
15	77015	Joliette (Place Bourget Sud)	45 560	kWh	59,23				R-22	4,77	839,52	202,99	m ²	898,75
16	77017	Sept-Îles (Boul. Laure)	75 879	kWh	98,64				R-410A	7,26	1 396,46	204,39	m ²	1 495,10
17	77018	Chicoutimi (Rue Montcalm)	53 642	kWh	69,73	2 644	m ³	5 122,97	R-410A	6,62	1 273,74	239,00	m ²	6 466,45
18	77019	Sherbrooke (Rue King O.)	52 316	kWh	68,01				R-410A	2,44	468,96	233,09	m ²	536,97
19	77020	Brossard (Rue Ignace)	39 998	kWh	52,00	8 310	m ³	16 101,27	R-410A	2,89	556,20	173,11	m ²	16 709,46
20	77021	Montréal (Peel, 970 Sainte-Catherine O.)	49 262	kWh	64,04				R-410A	4,16	799,98	227,00	m ²	864,02
21	77022	Montréal (Marché Central)	51 593	kWh	67,07				R-410A	4,21	810,09	229,87	m ²	877,16
22	77023	Montréal (Mont-Royal, 1037 Ave. du Mont-Royal E.)	60 527	kWh	78,69				R-410A	3,52	676,17	171,41	m ²	754,85
23	77024	Montréal (Snowdon)	46 687	kWh	60,69				R-410A	3,81	733,06	208,01	m ²	793,75
24	77025	Châteauguay (Boul. Saint-Jean-Baptiste)	62 170	kWh	80,82				R-410A	4,85	932,47	197,70	m ²	1 013,29
25	77027	Granby (Rue Principale)	70 126	kWh	91,16				R-410A	3,63	697,85	186,27	m ²	789,01
26	77028	Victoriaville	48 421	kWh	62,95				R-410A	3,96	761,93	239,22	m ²	824,88
27	77029	Sainte-Agathe-des-Monts	45 983	kWh	59,78				R-410A	1,45	278,91	205,13	m ²	338,68
28	77030	Jonquière	45 398	kWh	59,02				R-410A	3,71	712,83	202,27	m ²	771,85
29	77031	Boucherville	48 184	kWh	62,64	350	m ³	677,71	R-410A	2,27	436,24	194,75	m ²	1 176,59
30	77033	Mont-Tremblant	41 295	kWh	53,68				R-410A	4,19	806,39	228,82	m ²	860,08
31	77034	Beloeil	48 094	kWh	62,52	2 682	m ³	5 195,95	R-410A	4,41	848,86	240,87	m ²	6107,33
32	77035	Saint-Jérôme	54 742	kWh	71,17	3 398	m ³	6 583,17	R-410A	6,29	1 209,88	271,93	m ²	7 864,21
33	77036	La Malbaie	46 144	kWh	59,99				R-410A	3,23	621,29	205,59	m ²	681,28
34	77037	Saint-Georges de Beauce	62 583	kWh	81,36				R-410A	4,43	851,26	241,55	m ²	932,61
35	77038	Grande-Rivière	45 885	kWh	59,65				R-410A	4,03	774,25	219,70	m ²	833,90
36	77039	Sorel-Tracy	43 880	kWh	57,04				R-410A	2,49	479,72	199,60	m ²	536,77
37	77040	Pointe-Claire	141 883	kWh	184,45				R-410A	6,00	1 154,10	320,70	m ²	1 338,55
38	77041	Rivière-du-Loup	52 155	kWh	67,80				R-410A	5,95	1 145,12	185,81	m ²	1 212,92
39	77042	Shawinigan-Sud	47 438	kWh	61,67	1 312	m ³	2 541,13	R-410A	5,90	1 134,23	224,64	m ²	3 737,03
40	77043	Alma	53 642	kWh	69,73				R-410A	4,37	839,77	239,00	m ²	909,50
41	77044	Québec – Les Saules	53 155	kWh	69,10				R-410A	4,67	898,66	244,15	m ²	967,76
42	77045	Matane	50 746	kWh	65,97				R-410A	2,44	468,95	232,26	m ²	534,92
43	77046	Saint-Félicien	63 862	kWh	83,02				R-410A	3,36	645,53	228,36	m ²	728,55
44	77047	Saint-Hyacinthe	67 726	kWh	88,04	886	m ³	1 716,84	R-22	5,67	997,92	280,93	m ²	2 802,81
45	77048	Montréal – Village	60 680	kWh	78,88				R-410A	3,81	733,37	208,10	m ²	812,26
46	77049	Val-d'Or	62 630	kWh	81,42				R-410A	2,13	409,71	217,12	m ²	491,12
47	77050	Varennnes	30 230	kWh	39,30	1 319	m ³	2 555,68	R-410A	4,12	792,61	224,91	m ²	3 387,60
48	77051	Coaticook	54 392	kWh	70,71				R-410A	4,14	795,96	242,34	m ²	866,67
49	77052	Québec – Beauport	89 190	kWh	115,95				R-22	7,71	1 356,96	249,60	m ²	1 472,91
50	77053	Thetford Mines	64 745	kWh	84,17				R-410A	4,43	851,26	241,55	m ²	935,42
51	77054	Valleyfield	55 577	kWh	72,25				R-410A	10,30	1 981,21	232,35	m ²	2 053,46
52	77055	Longueuil – Greenfield Park	63 819	kWh	82,96	1 771	m ³	3 431,16	R-410A	4,14	796,84	226,11	m ²	4 310,97
53	77056	Sainte-Anne-de-Beaupré	72 711	kWh	94,52				R-410A	3,95	759,24	215,44	m ²	853,76
54	77057	Rawdon	46 687	kWh	60,69				R-410A	4,09	786,90	223,29	m ²	847,60
55	77058	Rouyn-Noranda	58 715	kWh	76,33	2 959	m ³	5 732,54	R-410A	3,97	763,24	246,84	m ²	6 572,11
56	77059	Repentigny	54 226	kWh	70,49	1 422	m ³	2 755,04	R-22	7,25	1 276,00	232,63	m ²	4 101,54
57	77060	Pincourt	53 797	kWh	69,94	356	m ³	689,70	R-410A	2,49	479,86	239,69	m ²	1 239,49
58	77061	Saint-Hubert – Boul. des Promenades	54 113	kWh	70,35	582	m ³	1 128,25	R-410A	3,23	621,48	254,18	m ²	1 820,08
59	77062	Sherbrooke – Fleurimont	52 358	kWh	68,07				R-410A	2,44	468,95	233,28	m ²	537,02
60	77063	La Tuque	41 129	kWh	53,47	4 358	m ³	8 442,59	R-410A	4,08	785,11	222,78	m ²	9 281,17
61	77064	Sainte-Thérèse	75 935	kWh	98,72				R-410A	3,74	719,77	201,20	m ²	818,49
62	77065	Mont-Laurier	63 269	kWh	82,25				R-410A	3,97	763,41	232,25	m ²	845,66
63	77066	Magog	54 365	kWh	70,67				R-410A	4,44	853,62	242,22	m ²	924,29
64	77067	Laval – Chomedey	71 316	kWh	92,71				R-410A	3,18	611,67	240,34	m ²	704,38
65	77068	Montréal – Rue Crescent	60 049	kWh	78,06				R-410A	4,01	771,68	218,97	m ²	849,74
66	77069	Laval – Sainte-Dorothée	42 227	kWh	54,89				R-410A	3,58	689,18	195,56	m ²	744,08
67	77070	Cowansville	55 467	kWh	72,11	494	m ³	957,83	R-410A	4,08	784,83	222,70	m ²	1 814,77
68	77071	Saint-Eustache	65 647	kWh	85,34				R-410A	4,20	807,87	194,54	m ²	893,21
69	77072	Lachute	46 797	kWh	60,84				R-410A	5,90	1 134,23	208,50	m ²	1 195,07
70	77074	Québec – Quai Saint-André	79 237	kWh	103,01				R-410A	4,12	792,65	224,92	m ²	895,66
71	77075	Montréal – Métro Place Saint-Henri	49 033	kWh	63,74				R-410A	3,18	612,25	173,73	m ²	675,99
72	77076	Vaudreuil-Dorion	45 435	kWh	59,06	430	m ³	832,67	R-410A	3,40	653,99	238,87	m ²	1 545,72
73	77077	Terrebonne	72 209	kWh	93,87				R-410A	3,35	644,37	227,80	m ²	738,24
74	77078	Montréal – Métro Langelier	74 577	kWh	96,95				R-410A	5,81	1 117,86	224,40	m ²	1214,81
75	77079	Baie-Comeau	52 127	kWh	67,77				R-410A	4,26	818,48	232,25	m ²	886,25
76	77080	Montréal – Pointe-aux-Trembles	59 381	kWh	77,20	3 293	m ³	6 380,13	R-410A	3,35	644,32	182,83	m ²	7 101,64
77	77081	Gatineau – Buckingham	50 873	kWh	66,13	4 191	m ³	8 119,54	R-410A	9,18	1 766,64	231,89	m ²	9 952,31
78	77082	Laval – Autoroutes 19 et 440	66 924	kWh	87,00	1 166	m ³	2 260,03	R-410A	3,18	611,67	214,70	m ²	2 958,70
79	77083	Québec – Neufchâtel	33 570	kWh	43,64				R-410A	2,74	527,11	149,57	m ²	570,75
80	77084	Ville-Marie	42 265	kWh	54,94				R-410A	3,40	653,99	188,31	m ²	708,93
81	77085	Carleton-sur-Mer	41 819	kWh	54,36				R-410A	3,06	589,34	167,23	m ²	643,71
82	77086	Lac-Mégantic	110 976	kWh	144,27				R-410A	6,57	1 263,74	240,71	m ²	1 408,01
83	77088	Montréal – Promenade Masson	48 475	kWh	63,02				R-410A	5,10	980,99	205,32	m ²	1 044,00
84	77089	Chibougamau	44 014	kWh	57,22				R-410A	5,10	980,99			

Gestion de la publication

Keven Rousseau

Auteur de ce guide

Keven Rousseau

**Révision et validation
de la méthodologie**

Coop Carbone

Conception et design graphique

CG3 inc. Communication Graphisme

**Bâtir
une industrie
responsable**

